

La question de l'emploi de l'acide borique comme antiseptique pour la conservation des aliments est toujours l'objet de controverses et, longtemps encore, les savants ou les gens prétendus tels resteront en désaccord quant à la nocivité du produit.

Il serait cependant bon de la voir trancher une fois pour toutes et de donner ainsi au commerce international une sécurité qu'il n'a pas.

On se souvient que l'an dernier, dans une circulaire rendue publique le ministre provincial de l'agriculture mettait les fromagers en garde contre l'emploi de l'acide borique pour la conservation du fromage et l'Association du beurre et du fromage faisait également un appel dans le même sens auprès des intéressés.

Qui donc a raison, de ceux qui préconisent l'abstention complète ou de ceux qui recommandent l'emploi modéré de l'acide borique pour la bonne conservation des aliments ?

Pour nous, il importe surtout de savoir que l'emploi de l'acide borique est condamné par les acheteurs et comme nous désirons vendre avant tout, n'employons pas l'acide borique.

Plus tard, si les savants arrivent à se mettre d'accord et si les consommateurs ne craignent pas l'acide borique dans les produits de bouche, il sera temps d'en user dans les limites permises.

Le café désinfectant

Un moyen pratique et peu coûteux pour désinfecter une chambre de malade est, paraît-il, le suivant :

Placez dans une soucoupe une cuillerée de café en poudre fine. Ajoutez au milieu un morceau de camphre gros comme une amande et allumez celui-ci. La combustion simultanée de ces deux produits, café et camphre, répand une odeur pénétrante qui n'a rien de désagréable et rafraîchit au contraire l'atmosphère intérieure.

LA "FEDERAL LIFE"

Les différents rapports de Compagnies d'Assurance que nous avons publiés dans nos deux derniers numéros indiquent que le public canadien apprécie chaque jour davantage les bienfaits de l'assurance sous toutes ses formes.

L'assurance sur la vie, nous le constatons avec plaisir, devient de plus en plus populaire; nous en avons pour preuve la création de nouvelles compagnies, chaque année, et l'augmentation toujours croissante des affaires nouvelles des compagnies anciennes.

La concurrence devient chaque jour plus vive, mais ce n'est pas un mal: elle profite aux assureurs et aux assurés. Plus nombreux sont les agents qui se répandent dans le pays, plus le but de l'assurance est mieux connu du public et, partant, plus le champ de l'assurance s'étend, les compagnies récolteront ce qu'elles ont semé. La concurrence est encore profitable, en ce sens qu'elle oblige les compagnies à une grande circonspection dans le choix des risques, à une prudence éclairée dans le placement des capitaux et à une économie sérieuse dans les dépenses d'administration.

L'avenir est aux compagnies d'assurance bien administrées pour l'avantage des actionnaires et des porteurs de polices.

C'est pourquoi la "Federal Life" qui, pendant ses dix-sept années d'existence, et, sans attendre d'y être obligée par la concurrence, a suivi sans cesse une saine politique de prudence et d'économie, n'a rien à redouter de la concurrence des nouveaux arrivants dans la lutte.

Malgré cette concurrence, le rapport de ses directeurs nous le montre, les affaires de la "Federal Life" continuent de progresser, puisque \$2,114,232 de polices nou-